

Peut-on devenir fonctionnaire sans passer de concours ?

Oui, vous pouvez être recruté en tant que **fonctionnaire stagiaire** sans passer de concours, puis être titularisé dans les cas suivants :

Vous êtes recruté dans les corps ou cadres d'emplois de catégorie C dont le grade de début est doté de l'échelle de rémunération la moins élevée de la fonction publique (échelle de rémunération C1)

Vous êtes recruté sur un emploi réservé.

Vous pouvez également être recruté, sous certaines conditions, en tant que**contractuel** en CDD , puis être titularisé dans les cas suivants :

Vous êtes en situation de handicap

Vous êtes recruté par la voie duParcours d'accès aux carrières de la fonction publique (Pacte).

Recrutement dans la fonction publique

Recrutement d'un fonctionnaire

Concours de la fonction publique

Recrutement sans concours en catégorie C

Condition d'accès réservée aux personnes handicapées

Accès à la fonction publique par la voie du Pacte

Recrutement d'un contractuel

Dans la fonction publique d'État (FPE)

Dans la fonction publique territoriale (FPT)

Dans la fonction publique hospitalière (FPH)

Et aussi...

- Recrutement dans la fonction publique
- Stage et titularisation du fonctionnaire

Pour en savoir plus

- Le dispositif « dérogatoire » de solidarité nationale (emplois réservés)

Source : Ministère chargé de la défense

Comment faire si...

Je souhaite travailler dans l'administration



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00